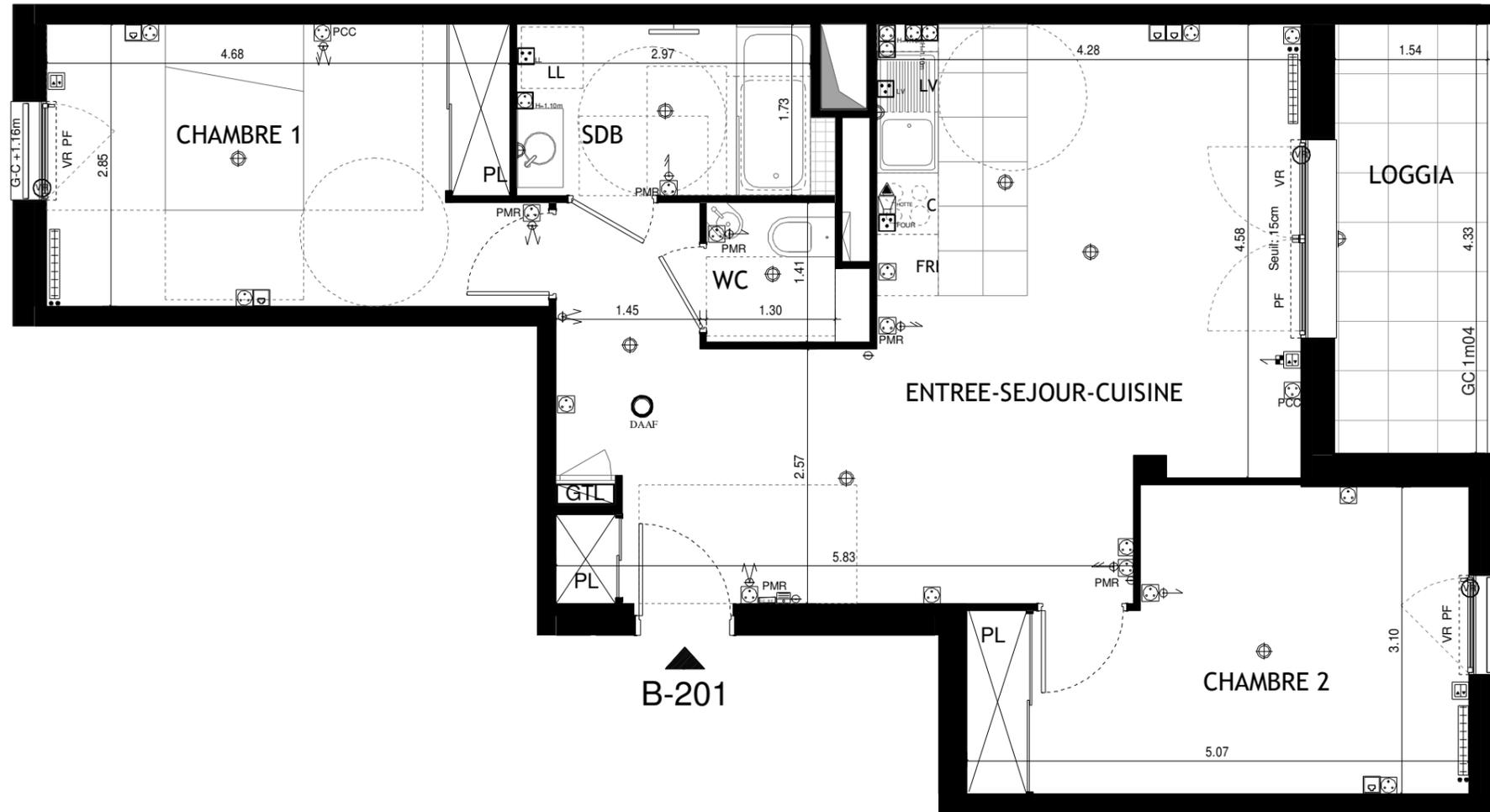


0 0.5 1 2m



B-201

CHAMBRE 2

ENTREE-SEJOUR-CUISINE

LOGGIA

CHAMBRE 1

SDB

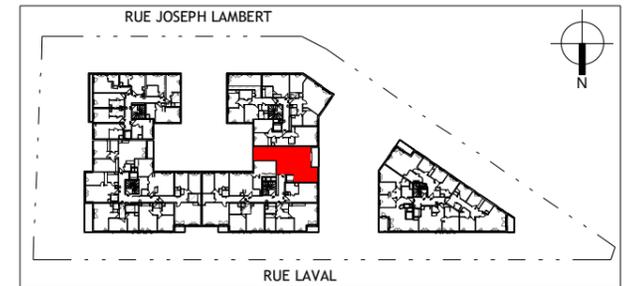
WC

PITCH
PROMOTION

Construire l'avenir ensemble®

ONYX

19-21, rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



B201

Appartement 3 pièces - R+2

ENTREE-SEJOUR-CUISINE	33.16 m ²
CHAMBRE 1	13.71 m ²
CHAMBRE 2	13.57 m ²
SDB	5.33 m ²
WC	2.09 m ²

TOTAL SURFACE HABITABLE 67.86 m²

LOGGIA	6.69 m ²
--------	---------------------

TOTAL SURFACE (S) ANNEXE (S) 6.69 m²

LEGENDE:			
	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 10/16A-T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 10/16A-T (communication)
	Interrupteur va & vient / va & vient double		Prise de courant 2P 10/16A-T (Accessibilité Personnes Handicapées) entre 0,50m et 1,50m du sol
	Bouton poussoir		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1,10m du sol
	Interrupteur simple allumage à voyant		2 Prises de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1,10m du sol
	Commande locale volet ouïer		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1,80m du sol dédiée hotte
	Point d'éclairage avec douille DCL (plafonnier)		Prise de courant 2P 10/16A-T élanche
	Point d'éclairage avec douille DCL (applique)		Prise de courant 2P 32A-T dotée plaque de coupure
	Alimentation volet ouïer		Prise de courant spéciale ligne directe L-V, LL, FOUR
	Gaîne Technique Logement		Prise de communication RJ45
	Vidéophone		Skéche services
	Détecteur autonome avertisseur de fumée		Radiateur
	Commande centralisée éclairage/volets ouïers électriques		Réseau de puçage

ELEMENTS DE CUISINE:		
LL: lave linge	C: bloc cuisson	
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur	
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique	
F: fenêtre	GC: garde-corps	
VR: volet roulant	PL: placard	
		faux-plafond/soffite h:2m25

NOTA:
Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020	INDICE:
-----------------	---------

NOTA:
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.

